

AVIS MUNICIPAL

OBJET : mise en conformité du cimetière communal

Procédure de reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.

Les sépultures, dont la liste est consultable ci-joint sur le présent panneau d'affichage, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun.

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la Mairie par tout moyen à leur convenance :

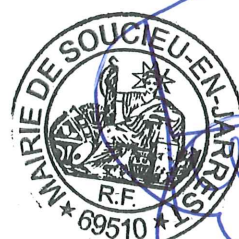
- Soit en contactant le service du cimetière au 04 78 05 64 67
- Soit en adressant un courriel à l'adresse suivante :
responsable.population@soucieu-en-jarrest.fr
- Soit en adressant un courrier à : Mairie – Service du Cimetière – Place de la Flette – 69510 Soucieu-en-Jarrest
- Soit en se présentant directement à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture au public

Avant le 30 novembre 2026

En vous remerciant pour votre collaboration

Arnaud SAVOIE

Maire



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché aux portes du Cimetière et de la Mairie

Du 10/09/2026 au